



S.I.R.D.

135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26

fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **44-07**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Comité Syndical du 24 octobre 2007

Le vingt quatre octobre deux mille sept à dix-huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Marcel REPELLIN, Maire de Seyssinet-Pariset

Date de convocation : 15 octobre 2007

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 10 Votants : 11

Présents : MM, BAFFERT, BOULARD, COIGNÉ, EYBERT-GUILLON, GAUTHIER, REPELLIN ROUX,
Mmes BROUZET(2), SUCHEL, CARRIER,

Absents excusés : MM CARREL, DUCLOT, JULLIEN, MATRAIRE, MERLE, Mmes CHAPUIS, RAMUS

Président de séance : M. Marcel REPELLIN

Secrétaire de Séance : Mme Martine BROUZET

Rappel du quorum : 10

Objet : **ETABLISSEMENTS SPORTIFS**
Extension du Centre sportif Yves Brouzet à Seyssins.
Approbation de l'élément Avant Projet Sommaire

Rapporteur : Michel BAFFERT

Le Vice-président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L5211-2 et L2122-21

Le Vice-président rappelle l'historique du projet :

- par délibération n° 16-07 du 30 mai 2007, le Comité Syndical a validé le programme d'extension du centre sportif Yves Brouzet à Seyssins.
- par délibération n° 16bis-07 du 30 mai 2007, le Comité Syndical a validé le principe de passer le marché de maîtrise d'œuvre selon la procédure adaptée.
- l'Avis d'Appel Public à la Concurrence a été publié dans « Les Affiches », le « BOAMP » et sur le site internet du SIRD
- par décision n° 07-07 du 3 juillet 2007, Monsieur le Président a désigné les 3 équipes admises à présenter une offre
- par décision n° 08-07, Monsieur le Président a attribué le marché de maîtrise d'œuvre à ACOBAT Architectes, mandataire du groupement solidaire ACOBAT – CTG (Bureau d'études structures BA) – ETF (Bureau d'études fluides- génie climatique) – HIGH B TECH (Bureau d'études fluides-courants forts et faibles)
- l'Esquisse a été remise au maître d'ouvrage le 27 septembre. Divers souhaits et remarques ont été alors formulés par le groupe de pilotage (maître d'ouvrage et mairie de Seyssins)
- Un pré-APS a été remis au maître d'ouvrage le 12 octobre 2007, une réunion du groupe de travail eu lieu le 17 octobre 2007.
- L'APS a été remis au maître d'ouvrage le 19 octobre 2007.

Monsieur le Vice-Président présente le dossier d'Avant-Projet Sommaire (A.P.S.) soumis à l'approbation du Comité Syndical, établi par le Maître d'Oeuvre et prenant en compte les différents souhaits et remarques exprimés par le groupe de pilotage :

- Les vestiaires arbitres et gardien ont été supprimés au vu de la création de douches individuelles.
- Une adduction d'eau potable spécifique à l'extension a été prévue, dans le cas où les douches des deux niveaux fonctionneraient simultanément.

Le projet répond donc globalement aux éléments du programme.

Cependant, le montant de l'estimation prévisionnelle des travaux est égal à 642 800 € HT, en valeur septembre 2007, alors que l'enveloppe prévue était de 418 060 € HT en valeur juin 2007 (réactualisée à 423 082 € HT valeur septembre 2007) ; soit une augmentation de 51.93%. Une moins value de 1300 € HT pourra être prise en compte en cas de non intervention sur l'alimentation électrique principale (à confirmer en phase APD).

Monsieur le Président invite le Conseil Syndical à prendre connaissance des différents documents d'APS. Il informe le Conseil syndical des modifications souhaitées par le groupe de travail suite à la réunion du 17 octobre :

- Remplacement au rez-de-chaussée de la zone douches par une zone vestiaire pour avoir au final un vestiaire « hommes » et un vestiaire « femmes » attenant au dojo. Prévoir juste un point d'eau (auge) dans chaque vestiaire. Intégrer un rangement spécial judo dans le VS.
- Ajouter une porte entre la circulation et le vide sanitaire
- Prévoir une douche dans la salle des profs, décaler la fenêtre façade est et prévoir une partie vitrée donnant sur le hall.
- Voir avec le bureau de contrôle par rapport au désenfumage s'il est possible de poser des fenêtres coulissantes dans les salles du rez-de-chaussée pour utilisation en « aération ».
- Prévoir une porte plus grande pour le rangement EPS (gros matériel).

Après débat, le comité syndical :

- ✓ APPROUVE le dossier d'Avant-Projet Sommaire (A.P.S) à programme constant et l'estimation prévisionnelle des travaux proposée, soit 642 800 € HT.
- ✓ DEMANDE l'établissement de l'Avant-Projet Détaillé en prenant en compte les modifications demandées par le groupe de travail;

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 26 octobre 2007

Le Président,
Marcel REPELLIN